

## Concertation territoriale Diagnostic Territorial Partagé Handicaps rares

### Synthèse des contributions

#### Groupe 3

**Thématique : « Quelle articulation d'expertises spécifiques dans le cadre d'un accompagnement partagé en faveur du projet de la personne présentant une situation de handicap rare ? »**

Le groupe a identifié 3 leviers :

- Un travail de décloisonnement des établissements permettant ainsi d'accueillir des profils à la marge de l'agrément, mais pour lesquels ils ont développé des compétences,
- La reconnaissance des compétences de certains ESMS, par exemple, dans le secteur de la déficience visuelle où l'expertise est présente, permettrait d'identifier des personnes ressources et d'essayer cette connaissance ensuite dans d'autres lieux. *Cf. : voir en détail la concertation du groupe 2,*
- La création d'unités dédiées, de places spécifiques, d'unités mobiles handicaps rares.

**L'insuffisance de l'offre d'accueil** sur le territoire francilien a pour conséquence :

- Des délais d'attente importants pour accéder à certains établissements,
- L'apparition de fait de « critères d'accès » qui ne favorisent pas les personnes ayant des spécificités inhabituelles (combinaison de handicaps) ou des facteurs de complexité (comportements défis),
- L'impossibilité de proposer une régularité de l'accueil satisfaisante répondant au projet et/ou besoins de la personne,
- Des pratiques de limitation d'accueil en dehors du département de résidence.

**Bilan : Des pistes d'amélioration pour la co-construction d'un accompagnement partagé en faveur du projet de la personne présentant une situation de handicap rare :**

- L'inscription dans le projet d'établissement de l'accompagnement partagé,
- Une réflexion sur les besoins de formations spécifiques sur le territoire IDF,
- Une reconnaissance de la complexité de certains accompagnements et du temps majoré que demande la prise en compte de leur singularité,
- La reconnaissance des temps de coordination,
- Une réflexion territoriale pourrait être menée concernant les transports (temps de trajet, modalité, accompagnement...),
- Une réflexion sur l'accueil périscolaire,
- La mise en œuvre d'un annuaire et d'une cartographie afin de mieux repérer les acteurs et actions du territoire,
- Une réponse mieux répartie sur le territoire de l'Île de France,
- Un travail de décloisonnement des établissements permettant ainsi d'accueillir des profils à la marge de l'agrément,
- La reconnaissance des compétences spécifiques de certains ESMS en service ressources,
- La création de places dédiées aux situations les plus complexes de handicaps rares.